

**PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2015**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2015**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance plénière le 1^{er} Septembre 2015 Salle DELANNOY, sous la Présidence de Madame Sylvia DUHAMEL, Maire, afin d'y tenir une séance ordinaire à la suite de la convocation adressée le 24 Août 2015.

La majorité des membres en exercice a procédé, conformément à l'Article L 2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire de séance, pris au sein du Conseil.

En outre, il a été décidé d'y adjoindre, en qualité d'auxiliaire pris en dehors de l'Assemblée, Madame Laurence CUVILLIER, qui assistera à la séance sans qu'elle puisse, toutefois, prendre part aux délibérations.

Madame le Maire : Afin de me permettre d'ouvrir la séance, nous allons tout d'abord procéder à la désignation de notre secrétaire de séance, Elodie DUEZ qui aura la charge de faire l'appel nominal et de vérifier le quorum.

Etaient présents : Mme DUHAMEL Sylvia, M.BROGNIET Patrick, Mme GILSON Emmanuelle, M. LEGRAND Francis, Mme GILBERT Stéphanie, Mme LUDOVISI Brigitte, Mme CARRE Danyla, M. DECROIX Patrick, Mme VANDEPUTTE Valérie, M. LEMAY Frédéric, Mme DUPUIS Michèle, Mme DELGARDE Marie-Tiphaine, Mme LEROUX Christiane, M. DRUESNE Patrick, Mme MENDOLA Nunziata, Mme CANIAU Nathalie, M. LAURENT Maxime, Mme MONCEAU Catherine, M. AULOTTE Jean-Luc, Mme DUEZ Elodie, M. BIGAILLON Laurent, Mme PERUS Evelyne, Mme SKORUPKA Martine, M. JEANNIN Serge, M. TOPARELLI Michel, M. TOURNOIS Michel

Conseillers ayant donné procuration :

M. LEMAIRE Pascal procuration Mme Sylvia DUHAMEL
M. DELEHAYE Maxence procuration Mme GILBERT Stéphanie
M. MORTREUX Albert procuration M. BROGNIET Patrick
M. MARISSIAUX Jacques procuration M. JEANNIN Serge
M. BECOURT Daniel procuration M. TOURNOIS Michel
Melle GAILLET Julie procuration Mme PERUS Evelyne

Conseiller absent excusé : M. MUSY Frédéric

Mme le Maire : Ayant constaté que le quorum est atteint, j'ouvre officiellement la séance du Conseil municipal et donne lecture de l'ordre du jour :

■ AFFAIRES GÉNÉRALES

1°) Adoption du Procès Verbal du Conseil Municipal en date du 29 Juin 2015

Mme le Maire : Avez-vous des remarques concernant le compte rendu du Conseil en date du 29 Juin 2015 avant de passer à son adoption ?

24 voix POUR – 8 Abstentions

2°) Compte rendu des décisions prises par délégation du Conseil Municipal

Conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions prises par application des délégations accordées au Maire par délibération du 16 Avril 2014 :

Date	Numéro	Libellés
<u>ANNEE 2015</u>		
19/03/2015	18	Décision du Maire concernant la signature du contrat pour les campagnes de dératisation et de fourniture de raticide.
29/04/2015	26	Décision du Maire pour la signature d'un marché passé en procédure adaptée « Marché relatif à l'installation de 50 postes TOIP et à la formation des administrateurs sur la gestion du réseau TOIP.
19/05/2015	29	Décision du Maire pour la signature d'un marché passé en procédure adaptée « Marché relatif à l'achat de logiciels informatiques »
19/05/2015	30	Décision du Maire pour la signature d'un marché passé en procédure adaptée « Marché relatif à l'achat de matériel informatique » Lot n°1.
19/05/2015	31	Décision du Maire pour la signature d'un marché passé en procédure adaptée « Marché relatif à l'achat de matériel informatique » Lot n°2.
04/06/2015	37	Décision du Maire pour la signature d'un contrat permettant l'accès à un portail de gestion des congés du Personnel.
04/06/2015	38	Décision du Maire pour la signature d'un contrat d'édition permettant la production d'agendas de poche et de plans de ville destinés aux administrés, élus et nouveaux habitants.

30/06/2015	39	Décision du Maire pour la signature d'un marché passé en procédure adaptée « Marché fournitures scolaires 2015 » Lot n°1 : Fournitures scolaires.
30/06/2015	40	Décision du Maire pour la signature d'un marché passé en procédure adaptée « Marché fournitures scolaires 2015 » Lot n°2 : manuels scolaires.
30/06/2015	41	Décision du Maire pour la signature d'un marché passé en procédure adaptée « Marché fournitures scolaires 2015 » Lot n°3 : Dictionnaires.
06/07/2015	43	Décision du Maire concernant la réalisation d'un emprunt de 275 000 euros auprès de la Banque Postale.
22/07/2015	47	Décision modificative relative à la réalisation d'un emprunt de 275 000 euros auprès de la Banque Postale.
04/06/2015	48	Décision du Maire pour la signature d'un bail commercial pour la mise en location du bien Escapade Buissonnière situé à Gussignies.

Mme le Maire : Une petite remarque sur la signature du bail commercial pour la mise en location du bien l'escapade buissonnière situé à Gussignies. Je rappelle que le bien était occupé sans aucun titre par l'association CPIE du Bocage depuis 2011 sous prétexte d'une pseudo-vente du bâtiment.

Nous avons retravaillé dans l'intérêt d'une bonne gestion des deniers publics et des bruaysiens car il faut savoir que ce bâtiment a été occupé par une association et que les Bruaysiens payaient le chauffage, Internet, le téléphone les charges ... Donc on a travaillé sur le devenir de ce bâtiment avec un souci de préserver ce patrimoine magnifique.

Un parallèle peut être fait avec la gestion du dossier école de musique, qui a fait fuir certaines personnes, des conseillers, lors du dernier Conseil Municipal, où nous avons cherché à redynamiser l'activité musicale et en faire profiter beaucoup plus de jeunes, et on verra le devenir de l'école et si cela fonctionne. Je pense qu'à un moment donné, il fallait prendre les décisions qui s'imposaient par rapport à ce fonctionnement et à ce que cela coûtait, on ne va pas le rappeler à chaque fois, car on nous reproche souvent de parler des finances de la commune qui sont au plus bas... Concernant Gussignies, l'association Nature Avesnois Tourisme a signé un bail pour 9 ans à raison de 30 000 € par an les 3 premières années et de 40 000 € pour les 6 années suivantes ainsi que toutes les charges correspondantes à ce bâtiment, que la commune n'aura plus à payer. C'est vraiment une belle affaire, en y travaillant sérieusement, on réussit à faire de belles choses et je tenais à féliciter tous ceux qui ont participé à cette réalisation. Avant on payait toutes les charges et on ne bénéficiait de rien, mais là, on aura encore l'occasion d'envoyer nos enfants dans le cadre des centres de loisirs, les classes vertes si elles le souhaitent... Les activités qui seront proposées par cette association se développeront autour des ateliers nature, hébergement collectif pour les jeunes, camping....

Grâce à ce travail réalisé par la commune et l'association, les enfants de Bruay pourront bénéficier de cette infrastructure.

Mme PERUS : A propos de Gussignies, pour moi il n'y a rien de nouveau, puisqu'il y a déjà eu des classes à Gussignies sur le thème Nature. Mais on s'est retrouvé, et j'espère que vous n'aurez pas le même problème, avec les enfants qui étaient allés à Gussignies au CP, ensuite on leur proposait d'y aller au CE1, au CM1 et après ils n'ont plus voulu y aller. Il faudra vérifier que ce soit bien organiser pour qu'il n'y ait pas une utilisation trop grande de Gussignies et que les enfants s'en lassent parce que c'est trop connu. Les enseignants ne voulaient plus aller à Gussignies.

Mme le Maire : Moi je n'ai pas les mêmes informations que vous Madame PERUS car des enseignants me disaient qu'ils étaient intéressés justement pour y retourner. Si on peut profiter de ce bâtiment et de ce lieu et que nos enfants peuvent en profiter dans le cadre des activités classes vertes, centres de loisirs....après, les enfants on les intéresse avec les activités qu'on leur propose sur le site

Mme PERUS : Ce n'est pas à moi que vous allez dire cela...

Mme le Maire : Que cela soit à n'importe quel endroit, si ce qui est proposé est intéressant, là où ils sont, ils vont s'amuser...

Mme PERUS : Ce que je veux dire, et le fait est que, et c'est dans l'air du temps heureusement, si les enseignants ne travaillent pas sur le parcours culturel de l'enfant, il faut absolument travailler là-dessus. Après il y a de la lassitude. Pour que cela soit rentable, il faut vraiment travailler comme cela.

Mme le Maire : Il ne faut pas les envoyer tous les ans et de manière récurrente, c'est de cette façon là qu'on veut travailler Madame PERUS. Ne vous inquiétez pas.

M. JEANNIN : On connaît le montant des travaux à effectuer pour la remise en sécurité ?

Mme le Maire : Environ 30 000 euros. C'était en avis défavorable depuis quelques années. S'il se passait quelque chose, on était responsable.

M. LEGRAND : L'avantage, c'est déjà de ne pas voir disparaître le site, c'est de le conserver sans avoir d'autres frais que ceux qu'on avait avant, puisqu'avant, on avait à payer le Foncieril n'y avait aucune rentrée d'argent, le site déperissait, on le voyait sur tout ce qui était sécurité et autre, il était impropre à l'utilisation. Demain il sera non seulement utilisable, par d'autres et par les Bruaysiens, et en plus on ne supportera plus les coûts du Foncier et de la remise en état puisque cela se fera avec les finances qui rentreront.

Mme le Maire : Je tiens à rappeler quand même que s'il se passait quelque chose, on avait un avis défavorable de la commission et c'était toujours sous notre responsabilité, cela devenait vraiment gênant. C'est une bonne nouvelle et je pense que vous pouvez vous en réjouir aussi.

M. JEANNIN : Si c'est 30 000 euros, c'est très bien.

Mme le Maire : 30 000 euros les 3 premières années, et 40 000 les 6 prochaines.

3°) Informations communiquées par Madame le Maire

Mme le Maire : Concernant l'emprunt bancaire, après quelques mois de négociation, nous avons réussi à obtenir un emprunt de 275 000 € au lieu des 350 000 € prévus au budget. En conséquence, nous avons du reporter certains projets mais cet argent servira à entretenir les bâtiments qui n'ont pas été entretenus, exemple GUSSIGNIES qu'il faut remettre en sécurité, et la Maison pour tous qui avait été fermée pour des raisons d'insécurité, dossiers suivis par certains d'entre nous...

Petite information concernant le CCAS, il est reporté et inscrit au budget pour 2016 car nous attendions les notifications définitives de subvention que nous avons obtenues.

Le réseau informatique sera terminé pour fin octobre ce qui nous permettra de dématérialiser tous nos actes et d'intégrer la dématérialisation totale des mandats. C'est le point suivant, nous en reparlerons également. Je laisse la parole aux Adjoints

4°) Informations de Mesdames et Messieurs les Adjoints

- **Présentation des missions et actions de la Médiatrice Santé Madame GASPARD Véronique**

Mme GILSON : Suite au conseil du 29 juin dernier où nous avons délibéré sur le règlement intérieur de la cantine et de la garderie pour la rentrée 2015, 4 samedis ont été dédiés à l'inscription des enfants au service de cantine et garderie.

Il était prévu que l'ensemble des inscriptions se clôture le 15 août. Toutefois, nous avons rappelé l'ensemble des familles non inscrites pour en comprendre les raisons. Une solution a été apportée à chaque cas.

J'en profite pour remercier Véronique Gaspard et Madame Carré ainsi que les services population et enseignement qui ont mené un vrai travail d'équipe.

A la suite des fermetures de classes, nous avons engagé un travail d'ajustement des équipes en fonction des besoins.

M. LEGRAND : Une réunion de concertation est prévue avec les riverains de la rue Ledru Rollin afin de redéfinir le sens de circulation qui est rendu très difficile suite à des vitesses excessives. Manque de trottoir et de stationnement, une demande très forte de la rue et des rues en amont. Cette réunion sera suivie par d'autres réunions pour des rues difficiles, rue Pierre Brossolette par exemple et autres...Je vous tiendrai informé au fur et à mesure. Un compte rendu sera établi à chaque fois de toute façon.

Mme le Maire : C'est vrai que cette rue sans trottoir a toujours existé, elle pose un réel problème aux riverains et aux piétons. Exemple aussi de la rue Pierre Brossolette où cela pose de gros problèmes de voisinages aujourd'hui et donc dans la foulée, même chose, le même principe sera adopté à chaque fois.

M. BIGAILLON : Pour l'école Langevin, le dortoir est terminé, il a reçu un avis favorable vierge de prescriptions de la commission de sécurité, l'équipe tient particulièrement à féliciter les services techniques pour le travail accompli. Rappelons quand même qu'il a fallu revoir au complet le dossier, souvenez vous : les études de sol qui n'étaient pas réalisées, les fenêtres qui n'étaient pas à la bonne mesure, norme sismique non intégrée, commande d'une charpente métallique qui n'était pas aux normes incendies, aucune étude sur le coût réel du bâtiment....

Réouverture du préau Lagrange, de la cour de récréation de l'école Zola, du logement Langevin avec l'accueil des parents d'élève, la bibliothèque, plus tous les travaux de maintenance dans les écoles qui ont été faits pendant les vacances scolaires.

Au niveau de la friche Botel, suivi de la démolition, il y a eu la dépollution qui a été faite pendant les vacances scolaires pour ne pas gêner l'école qui se trouve juste en face. La fin des travaux est annoncée début Novembre. Nous allons rencontrer Valérie LETARD pour discuter du devenir de cet espace.

Démolition du SHOPI et du coiffeur dans le cadre de la requalification de la cité Thiers.

Réfection des Trottoirs de la rue Danton prolongée, suppression des dos d'âne rue Marcel Cachin et rue Victor Hugo prolongée sur demande de riverains pollués par des nuisances sonores, modification des ilots rue Ledru Rollin en prévision du passage en sens unique de la Rue. C'était très dangereux. On a aussi modifié les bordures rue Emile ZOLA car les riverains se plaignaient de crever leurs pneus à chaque fois. Ils ont été faits de forme circulaire.

M. DRUESNE : Conservation des archives communales, un gros travail a été effectué. Dans un souci de bonne gestion, les services ont retiré 22 tonnes d'archives du grenier. Du fait de ce travail, nous évitons une dépense de 23 000 euros. On peut féliciter les services administratifs et techniques pour le travail effectué car c'était vraiment un très gros travail.

Mme PERUS : Je voudrais un renseignement sur le logement de fonction de l'école Lagrange, que devient-il ?

Mme le Maire : Les enseignants qui y habitaient ont déménagé, ils sont partis à l'extérieur, donc le devenir on en discutera, mais vous savez comme moi qu'on ne va pas pouvoir conserver tous ces bâtiments, il va falloir qu'on réfléchisse à leur devenir car l'entretien coûte cher. Pour l'instant, il n'y a pas de demande.

Mme PERUS : Le problème, c'est qu'il est à l'intérieur de l'école, difficile de vendre un logement dans l'enceinte de l'école. Il faut aussi garder des logements d'urgence, c'est important aussi.

Mme le Maire : On a prévu des logements d'urgence et on a prévu de vendre les bâtiments qui ne servent pas à grand-chose et qui vont peut-être nous ramener de l'argent.

Mme PERUS : Ça c'est votre idée...

Mme le Maire : C'est mon idée et j'insiste, on vous le proposera dans les différentes commissions à venir mais franchement on se pose, on réfléchit, parce que forcément l'état des finances ne nous permet pas de continuer, il aurait fallu le faire depuis pas mal d'années, on n'en serait peut-être pas là aujourd'hui. Donc on travaille là-dessus et lors de prochaines commissions vous pourrez y participer car vous y serez, donc il n'y a pas de souci. Je reviens sur la friche Botel, on va rencontrer Valenciennes Métropole parce qu'on a des idées aussi dont on discutera en commission.

On va commencer à étudier le terrain, voir si on arrive à avoir ce que l'on veut mais je pense que si on arrive avec des bonnes idées, ça devrait aller. Il y a du travail dans les différentes délégations et croisons les doigts pour que cela fonctionne.

M. LEGRAND : C'était également notre idée de faire un tri dans toutes les archives du grenier. Vous vous rendez compte, 22 tonnes sur une structure bois, un plancher en bois, ni plus ni moins, avec du personnel qui travaille en dessous.

Mme le Maire : Et ce n'est pas rien 22 tonnes.

M. TOPARELLI : Que va-t-on faire de ces archives, elles vont être analysées ?, dématérialisées ?

Mme le Maire : Ce sont les archives départementales qui vont s'occuper des archives à classer. Et on remercie vraiment les personnes qui sont intervenues dans ce grenier parce qu'elles ont fait un boulot considérable. Il faut savoir qu'on avait par exemple des tas de courriers des feux d'artifice des années 60. Il y avait vraiment des choses qui ne servaient à rien et cela va nous faire baisser le prix au moment de passer un contrat avec une société en contact avec les Archives Départementales, travail qu'ils n'auront pas à faire, et qui a été fait pendant les vacances par nos agents. Il faut les féliciter pour ce travail considérable.

Mme CARRE : Comme vous l'aviez souhaité, je voulais vous présenter Mme Véronique GASPARD qui est notre médiatrice Santé. Elle va vous faire un petit exposé de tout ce qu'elle met en place dans la commune.

Mme GASPARD : Bonsoir à tous, je suis Véronique GASPARD, j'ai été recruté pour m'occuper de plusieurs missions : d'abord je me suis basée un peu sur ce qu'il se passait, ce qui était fait, ce qui n'était pas fait sur le territoire, et quelles étaient les conditions de santé des personnes notamment en situation de précarité. C'est déterminé en 3 phases : l'accès aux droits, aux soins et à travers la prévention. Ces actions, on ne peut pas les séparer, quand on reçoit une personne qui vient pour de l'accès aux droits, au cours de la discussion, on va pouvoir mettre en place des choses parce qu'on se rend compte qu'il va y avoir besoin de soins et aussi de beaucoup de prévention. Je suis en poste depuis le 1^{er} Juillet 2014, j'ai 172 dossiers ce qui représente un peu plus de 300 personnes en suivi. On est dans une certaine autonomisation. Il faut que la personne comprenne ce qu'est l'accès aux droits et moi je commence tout le temps par leur expliquer les droits de base et ce que cela va leur apporter. Quand on discute de ce point d'accès aux droits, en fait on développe le côté Santé et souvent les personnes me disent qu'elles ne pensaient pas avoir droit à ceci ou à cela telles que le dispositif de droit commun tels que la CMU - l'ACS ou l'AME mais l'AME il n'y en a pas sur le territoire. Beaucoup de familles pensent ne pas avoir droits aux chèques santé, à rien du tout, mais ce sont des gens qui ne sont pas ce qu'on peut appeler dans une situation de précarité, on va penser au RSA, il faut savoir que la population Bruaysienne est composée de 12413 habitants au dernier recensement, avec un taux de bénéficiaires du RSA supérieur à 20%, ce qui est quand même énorme, et moi je me suis basée sur le diagnostic de la Caisse d'Allocations Familiales. Quand on a le RSA, systématiquement on peut avoir droit à la CMU. 11,26 % de personnes couvertes par la CMU et donc il y a 8 % de ces personnes couvertes par le RSA qui n'avaient pas de couverture. On touche également les travailleurs pauvres, parce que cela existe aussi, qui se disent qu'ils n'ont droit à rien puisqu'ils travaillent. En fait si. Ces personnes là, je les rencontre parce qu'elles ont été hospitalisées, ou un de leurs enfants et elles crient au secours car elles ne savent plus quoi faire. Il est de mon devoir de les accompagner pour leur montrer qu'il y a des choses à faire et notamment le dossier de secours auprès de l'organisme de l'assurance maladie. Je travaille avec toutes les branches de l'assurance maladie : CPAM, MSA, RSI, SMENO, CARSAT, CARMi ;

Je touche aussi des personnes retraitées car, si elles ont de toutes petites retraites, elles ont droit aux chèques santé mais elles ne le savent pas. Ou alors elles vont dépasser d'un tout petit peu.

Donc à moi d'aller chercher, à travers leur santé, quand elles ont des difficultés, et qu'elles se disent qu'elles ne peuvent pas se payer de mutuelle et ne peuvent pas bénéficier des chèques Santé, parce qu'elles dépassent de 10 ou 20 euros, ce qui paraît absolument ridicule, donc je vais me servir des problématiques de santé pour aller demander à la Sécurité Sociale un appui pour aider ces gens à se soigner, parce que se soigner, ce n'est pas du luxe. Pour les personnes en recherche d'emploi, c'est aussi un facteur d'insertion. Une personne en mauvaise santé ne peut pas retourner à l'emploi. Je travaille aussi avec l'espace ressources Cancer, je mène des actions de dépistage, sur le Marché de Bruay, j'aime beaucoup me servir de l'outil « Marché de Bruay » parce que pour moi c'est un outil formidable pour aller à la rencontre de tout le monde. J'avais fait une action sur le dépistage du cancer du sein, Octobre rose, l'année dernière, qui va être reconduite cette année.

Campagne pour le dépistage du cancer colorectal : Mars bleu sur le marché de avec le SPS et l'ERC. Campagne de Lutte contre le tabac : Intervention sur le marché avec le Service de Prévention Santé (avril). On a essayé de montrer qu'on pouvait tous être concernés par le tabagisme et que cela pouvait être un fléau et de positiver sur la façon d'arrêter ou de ralentir la cigarette. Sur les schémas régionaux médico sociaux, c'est vraiment un fléau l'alcoolisme et le tabagisme.

Quand je vois une personne alcoolique depuis 20 ans qui a décroché depuis 3 mois, qui a repris sa santé en main, cela fait un an que je la suis, pour moi c'est une réussite totale et quand j'arrive à apporter, à une personne qui perd la vue, et qui passe dans une phase de dépression absolue, des solutions et à voir un sourire apparaître sur son visage, c'est encore une victoire. Quand je vois une personne qui a eu 3 ou 4 cancers, qui, après cette prise en charge de l'espace ressources cancer, et qui n'avait jamais osé franchir cette porte parce que finalement personne ne l'avait prise par la main pour l'emmener et lui dire d'y aller et que ça allait lui faire du bien, c'est vraiment quelque chose de formidable et il y en a plusieurs sur la commune. Et là, ça touche vraiment tout le monde. J'ai aussi été interpellé par POINFOR qui s'occupe avec le CCAS des contrats d'engagement réciproques dans le cadre du RSA, on m'a demandé de prendre en charge les ateliers Santé. C'était de l'éducation à la Santé, c'est-à-dire un parcours d'autonomie, réapprendre à remplir soi-même ses dossiers et pour la suite j'ai demandé à mes partenaires que ce soit le centre d'informations du droit des familles, de venir parler de violences, parce que la violence existe partout, ils viennent parler des VIF, Violences Intra Familiales, apprendre à gérer le conflit, c'est important aussi parce que dans une famille, finalement, quand il y a un conflit entre les parents, les enfants s'en ressentent, quand il y a un conflit avec tout le voisinage, c'est la famille qui s'en ressent, et puis de toute façon cela dégrade toutes les relations possibles et imaginables. J'ai trouvé que c'était très intéressant de pouvoir parler de cette violence. Il y a eu aussi le service de planification de Valenciennes qui est venu. Là on a parlé de la contraception et comment parler à ses enfants de contraception, on va parler aux femmes mais on va parler aussi de leurs enfants. Et puis de l'avenir de leurs enfants, donc tout cela c'est de la prévention qui vient s'insinuer dans de l'éducation. Je fais toujours une autoévaluation de ces ateliers.

Il y en a eu pleins d'autres, et tous les partenaires que je sollicite viennent et ils sont très investis par rapport à tout cela.

Au niveau de mes taux de fréquentation dans l'atelier, j'ai quand même plus de 90 %. On avait 17 personnes inscrites, il y en a deux qu'on n'a jamais vu et il y en a 15 qui étaient là tout le temps. Les gens y ont trouvé beaucoup. Ils ont trouvé des réponses et c'était un réel besoin. Là, c'était pour l'association POINFOR, moi je l'ai fait à la demande du CCAS. J'ai fait aussi ce qu'on appelle un atelier de Remise en Forme Physique et Nutritionnelle proposé aux personnes en zone prioritaires ou de veille active avec Valenciennes Métropole, les centres sociaux du Valenciennois et le CHAAFIP. Je me suis inscrite dans pas mal de formations par rapport aux violences, à la diététique, à l'alcoolisme, au tabac, aux autres drogues pour pouvoir appréhender au mieux le public que je côtoie. Je ne connais absolument personne qui n'a pas dans sa famille quelqu'un de proche ou moins proche qui soit malade, et en réfléchissant qui se demande ce qu'il pourrait faire pour améliorer son quotidien. Et c'est ce que je cherche à faire. Je développe beaucoup avec le Centre Hospitalier de Valenciennes, je fais les accompagnements là bas, je dépiste aussi sur les maladies dégénératives. La campagne ALSHEIMER, c'est au mois de Septembre, les affiches vont être posées. On va être sur le Marché de Bruay encore une fois dans le cadre de la prévention, plus vite on dépiste, plus vite on peut mettre en place des soins et minimiser les coûts des hébergements qui sont forcément les plus chers et qui coûtent le plus cher à la Société en favorisant le service de soins à domicile, infirmiers à domicile... Et dans un deuxième temps, la pièce de Théâtre qui sera donnée dans la salle Polyvalente, suivi d'un débat possible. Il y aura aussi France ALSHEIMER qui sera présente en plus des autres personnes. Tout cela ce sont des actions que j'aimerais reconduire l'année prochaine.

Un point extrêmement important, le bilan de Santé, c'est mon plus grand outil, donc avec la Sécurité Sociale, et derrière je mets en place, avec les résultats du bilan de Santé, un accompagnement vers les professionnels de Santé. C'est ce qui nous permet de dépister des problèmes cardiaques, l'asthme, les problèmes liés au tabagisme, les problèmes neurologiques, sanguins et ce dépistage permet d'ouvrir les yeux, parfois ce n'est pas sans douleur, parfois les personnes le savaient et se disent qu'elles vont enfin être prises en charge. Sur le territoire, pour les personnes les plus précaires, j'organise avec l'institut Pasteur et le service de prévention Santé sur la commune, le bilan de santé. J'aimerais beaucoup le remettre en place dès la rentrée. J'ai déjà contacté l'Institut Pasteur qui reviendra sans problème.

Mme CARRE : Je voulais quand même préciser que toutes ces interventions de Mme GASPARD à domicile et cet accompagnement, permet aussi de déceler d'autres choses et cela permet aux autres services de prendre la relève. C'est une chaîne et tous les maillons se rassemblent donc il y a un gros travail au niveau du CCAS et je voudrais encore une fois remercier Véronique GASPARD car elle nous fait un travail formidable.

Mme GASPARD : Le dispositif de Réussite Educative, j'ai été sollicité pour aller aux OPRE en équipe pluridisciplinaire justement pour déceler car parfois on a des enfants qui sont en échec scolaire ou l'absentéisme, il y a des choses qui ne vont pas, et moi finalement je ne creuse pas du côté des enfants, je creuse du côté de la famille. Et je découvre des problèmes qui n'avaient pas été décelés parce que j'ai un regard Santé. Et lorsque le problème est réglé, bizarrement, l'enfant commence à aller un peu mieux. Après je peux intervenir aussi au niveau des IME et je travaille avec les psychologues scolaires, les médecins scolaires.

Quand les situations sont un peu imbriquées, quand elles ne bougent pas beaucoup, on fait appel à moi afin que j'aie donné un petit coup de pied dans la fourmilière, même si tout le monde ne m'apprécie pas forcément, le but n'est pas que les gens m'apprécient, le but est finalement que les familles, tous, aient droit à la Santé.

Mme le Maire : Merci Mme GASPARD et ce qui est formidable, c'est d'accompagner parce que, on sait que ça prend du temps et que c'est long, mais quand on voit quelques résultats comme cela. Merci. Beau boulot.

M. BROGNIET : Juste une petite chose, on a lancé aussi une discussion avec les bailleurs sociaux à travers leur service social et on a contacté Mme GASPARD concernant un gros problème sur la commune. Un travail partenarial est nécessaire. Nous avons rencontré l'AGIP également avec Dany et ils vont aussi pouvoir nous aider. Un échange et un travail seront faits concernant les dossiers difficiles. Là on compte sur les bailleurs sociaux, on les a interpellés, on les interpellera, et à savoir qu'eux, leur service social, par rapport à certains problèmes, ils sont amenés à aller chez les gens, pour voir ce qu'il se passe par rapport au problème du logement, et c'est là que pour certains points, ils ne peuvent absolument rien faire, ils ont des fins de non recevoir, et là on compte sur Véronique pour lancer une procédure directement avec eux. Il y a des gros cas à Bruay.

Mme le Maire : Avec les bailleurs sociaux qui nous alertent sur ce qu'ils pourraient remarquer au moment de certaines enquêtes les concernant. Merci pour le débat passionnant et passionné de Véronique.

M. DECROIX : Je voulais remercier la commune libre de Thiers avec son nouveau Président Monsieur DOINET. Trois jours de festivités qui ont marquées le quartier qui en avait besoin et je tenais à féliciter toute l'équipe, les services Techniques, la Brigade verte pour le Carnaval, pour leur travail.

5°) Représentation des communes au sein de l'assemblée communautaire – Approbation de l'accord local

En application des dispositions de la loi du 31 décembre 2012, Valenciennes Métropole et ses communes membres avaient adopté, sous la forme d'un accord local, un mode de représentation des communes au sein de l'assemblée communautaire qui s'inspirait du « pacte fondateur » de la communauté d'agglomération, assurant aux communes de petite taille, une juste représentation et permettant aux communes urbaines de disposer d'un nombre de conseillers proportionnel à leur strate de population.

Par décision en date du 20 juin 2014, le Conseil Constitutionnel a déclaré non conforme à la Constitution les règles de l'accord local sur lesquelles s'était fondée la Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole, en autorisant toutefois les EPCI concernés à maintenir cet accord jusqu'à la fin du mandat 2014-2020, sauf notamment en cas de renouvellement d'un conseil municipal d'une commune membre.

L'annulation par le Conseil d'État, le 03 juillet dernier, de l'élection municipale de Marly, oblige par conséquent les communes de Valenciennes Métropole à procéder à une nouvelle représentation des communes au sein de l'assemblée communautaire, dans un délai de deux mois à compter de la notification à la commune de Marly de l'annulation de l'élection municipale, soit le 07 juillet 2015.

Compte tenu de ces éléments, la nouvelle représentation des communes peut s'appuyer, soit sur la règle « de droit commun » prévue par la loi précitée, soit sur une nouvelle forme d'accord local, issue de la loi du 09 mars 2015 adoptée en remplacement des dispositions annulées par le Conseil Constitutionnel.

En application de ce dernier texte, les communes ont la possibilité de définir, à la majorité qualifiée, un mode de représentation qui assouplit la règle de la stricte proportionnalité (représentation de « droit commun ») dans une limite de plus ou moins 20%.

Par ailleurs, l'article 87 de la loi du 07 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République dite loi « NOTRe » permet à toutes les communes ne disposant que d'un conseiller communautaire au sein de l'assemblée, de pouvoir bénéficier d'un conseiller suppléant.

Ces nouvelles dispositions modifient sensiblement la représentation des communes au sein de Valenciennes Métropole par rapport à la situation actuelle, notamment en limitant à un seul poste de conseiller communautaire les communes tributaires d'un siège de droit (contre deux actuellement). Seize (16) communes sont ainsi concernées (hors Monchaux sur Écaillon et Saint Aybert).

La concertation engagée entre les communes et la communauté d'agglomération conduit néanmoins à soumettre aux conseils municipaux l'adoption de l'accord local, selon le tableau infra, qui requiert, pour être applicable, la majorité qualifiée, soit les 2/3 au moins des communes représentant plus de 50% de la population ou 50% au moins des communes représentant plus des 2/3 de la population.

Ainsi, et au vu :

- de l'article L2541-12 du CGCT
- de l'article 87 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République
- des articles L5211-6 et L5211-6-2 du CGCT, modifié par la loi du 9 mars 2015,
- du décret n°2014-1611 du 24 décembre 2014 authentifiant les chiffres de la population municipale

il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver la représentation des communes au sein de la communauté sur la base de l'accord local, selon le tableau ci-après

ACCORD LOCAL

Commune	Population	Pour mémoire situation actuelle (par accord local 2014)	Simulation	Nombre de sièges par le nouvel accord local
			Nombre de sièges selon la répartition de droit commun	
Valenciennes	42 989	10	18	17
Anzin	13 407	4	5	6
Bruay sur escaut	11 975	4	5	5
Marly	11 449	4	4	5
Saint saulve	11 062	4	4	5
Vieux condé	10 070	4	4	4
Condé sur escaut	9 783	3	4	4
Onnaing	8 715	3	3	4
Fresnes sur escaut	7 639	3	3	3
Aulnoy lez valenciennes	7 438	3	3	3
Beuvrages	6 696	3	2	3
Quievrechain	6 263	3	2	3
Petit Forêt	4 892	2	2	2
Crespin	4 494	2	1	2
Hergnies	4 335	2	1	2
Maing	4 047	2	1	2
Quarouble	3 058	2	1	2
Famars	2 475	2	1	1*
Prouvy	2 269	2	1	1*
Saultain	2 100	2	1	1*

Sebourg	1 939	2	1	1*
Preseau	1 821	2	1	1*
Aubry	1 457	2	1	1*
Vicq	1 464	2	1	1*
Curgies	1 100	2	1	1*
Artrres	1 021	2	1	1*
Estreux	982	2	1	1*
Querenaing	940	2	1	1*
Verchain Maugré	903	2	1	1*
Odomez	923	2	1	1*
Thivencelles	873	2	1	1*
Rombies	775	2	1	1*
Rouvignies	683	2	1	1*
Monchaux sur Écaillon	542	1+1suppléant	1	1*
Saint Aybert	353	1+1suppléant	1	1*
Nombre de sièges		92+2	81	90+18 (suppléants)

*Les communes ne disposant que d'un conseiller communautaire titulaire bénéficieront d'un conseiller communautaire suppléant

- De proposer l'attribution d'un siège de conseiller communautaire suppléant aux communes n'ayant qu'un conseiller communautaire titulaire, conformément à l'article 87 de la loi « NOTRE ».

Cette nouvelle représentation des communes au sein de Valenciennes métropole s'appliquera à compter du 7 septembre 2015, sous réserve de son adoption par la majorité qualifiée des conseils municipaux.

Mme le Maire : Sachez que lors de ces rencontres et de ces réunions de travail, plusieurs communes avaient proposé de laisser aux communes rurales le poste qui leur revenait, mais là, la loi NOTRE ne le permettait pas. Il s'agit surtout de se mettre en accord sur l'attribution d'un siège de conseiller communautaire suppléant aux communes n'ayant qu'un conseiller communautaire titulaire conformément à l'article 87 de la Loi « NOTRE », qui autorise ce suppléant, et d'approuver cette nouvelle représentation des communes au sein de la communauté sur la base de l'accord local qui s'appliquera à compter du 07 Septembre 2015. Il est dommage que ces communes rurales soient moins représentées et que Valenciennes récupère beaucoup plus de sièges et c'est pour cela que nous voulions laisser notre siège aux communes rurales pour qu'elles restent mais cela n'a pas été possible malheureusement, parce que c'est important qu'il y ait une représentation équitable au sein de cette Communauté d'Agglomération. C'est la Loi et il faut l'appliquer. Avez-vous des remarques ?

Mme PERUS : Moi je tiens à vous dire qu'avec Julie GAILLET on s'abstiendra, car lorsque l'on voit le bénéfice qu'en retire encore Valenciennes, je ne peux pas voter Pour cette répartition. On se demande de plus en plus si dans quelques années, il y aura encore des Conseillers Municipaux, si on sera encore là.

Mme le Maire : Vous avez raison et dans différents Conseils Municipaux, je pense que cela a été la même chose et beaucoup de Maires d'autres communes qui obtenaient un siège supplémentaire avaient proposé de le laisser, de ne pas le prendre, mais c'est la Loi, c'est comme ça.

24 voix POUR – 8 Abstentions

6°) Modification des représentants à la Commission des Services Publics

Considérant la délibération n°9 en date du 16 Avril 2014 concernant la création de la commission de délégation des services publics

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 1411-5, R 1411-1 et suivants et D 1411-5,

Considérant que pour les collectivités de 3 500 habitants, le Maire ou son représentant président la commission de délégation de services publics composée de 5 membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Cinq suppléants sont élus aussi selon les mêmes modalités.

Considérant la démission de Monsieur Claude MARIAGE en date du 05 Février 2015 qui était Président délégué de la présente Commission des Services Publics,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à son remplacement,

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'adopter la nouvelle composition des représentants de la Commune à la commission des Services Publics comme suit :

- Présidente : Madame Sylvia DUHAMEL
- Président délégué : Monsieur Maxence DELEHAYE

MEMBRES TITULAIRES

- 1 – LEMAIRE Pascal
- 2 – BROGNIET Patrick
- 3 – LEGRAND Francis
- 4 – MORTREUX Albert
- 5 – PERUS Evelyne

MEMBRES SUPPLÉANTS

- 1 – AULOTTE Jean-Luc
- 2 – MUSY Frédéric
- 3 – GILSON Emmanuelle
- 4 – GILBERT Stéphanie
- 5 – GAILLET Julie

Mme le Maire : C'est simplement une modification suite à la démission de Monsieur MARIAGE, qui sera remplacé dans cette commission de service publique par Monsieur Maxence DELEHAYE.

UNANIMITE

7°) Autorisation de signature à Madame le Maire de l'avenant n°1 de la Convention de dématérialisation pour le contrôle de légalité sur tous les actes.

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le code des Marchés Publics,

Considérant la délibération du 21 octobre 2010 relative à l'adhésion au groupement de commandes du Centre de Gestion du Nord pour la dématérialisation des procédures et la télétransmission des actes au contrôle de légalité,

Considérant la convention constitutive du groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures et la télétransmission des actes,

Considérant la délibération du 23 Octobre 2014 adoptant l'Adhésion au groupement de commandes relatif à la dématérialisation des procédures, la télétransmission et la sécurité des systèmes d'information,

Considérant la convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité du 28 avril 2011 entre la Commune de Bruay-sur-l'Escaut et le représentant de l'Etat,

Considérant le développement et l'extension de la télétransmission à l'ensemble des actes soumis au contrôle de légalité,

Considérant que l'avenant n°1 modifie l'article 3.2.4 de la convention du 28 avril 2011 comme suit :

- 3.2.4. - Types d'actes télétransmis

Le représentant de l'Etat et la collectivité conviennent d'arrêter la transmission par voie électronique à l'ensemble des actes soumis au contrôle de légalité, quelle que soit la matière, suivant la nomenclature nationale (Cf. Annexe 1).

Sont toutefois exclus :

- Les dossiers d'urbanisme comprenant des documents dont le format papier est supérieur au A4.

En tout état de cause, la double transmission d'un même acte (par voie électronique et par voie papier) est interdite, sauf pendant la période de test définie à l'article 3.2.3.

Considérant que conformément à l'article 3.2.1 « classification des actes » la Commune de Bruay-sur-l'Escaut s'engage à respecter la classification en matière utilisée dans le Département du Nord, et à ne pas volontairement transmettre un acte dans une classification inadaptée.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant n°1 à la Convention de dématérialisation pour le contrôle de légalité sur tous les actes.

Mme le Maire : Cette délibération permettra de dématérialiser tous nos actes. A savoir qu'aujourd'hui, seuls les actes des Ressources Humaines sont dématérialisés. Demain, tous les actes seront concernés à l'exception des dossiers d'urbanisme qui comprennent des documents dont le format papier est supérieur au A4. Cela évitera à nos services de se déplacer deux fois par semaine en sous préfecture, donc sécurisation des actes et économie de temps et d'argent. On va dans l'évolution et la modernisation. Avez-vous des remarques ?

UNANIMITE

Il n'y a pas de questions diverses, la séance est levée. Merci à tous. Bonne soirée.

QUESTIONS DIVERSES

(conformément à l'article 22 du Règlement Intérieur)

La Secrétaire de Séance,

E. DUEZ